





Vu la convention financière signée entre la commune et l'association Centre Socio-Culturel et Sportif du Confolentais au titre de l'année 2016 ;

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte les termes de l'avenant n°1 décrit précédemment et à verser la somme de 5 668 € au Centre Socio-Culturel et Sportif du Confolentais dès sa signature,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 13 juillet 2016

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

